



DESTINATAIRES : Membres du personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 4 mai 2020

OBJET : **MASQUE N-95 | RÉUTILISATION LORS D'IMGA À RISQUE RECONNU OU POSSIBLE**

Dans le contexte actuel de rareté des masques N-95, voici une précision face à la **réutilisation** de ce type de masque.

Pour les intervenants ayant déjà en leur possession un contenant en plastique destiné à la réutilisation des masques N-95, vous devez dès maintenant **réutiliser** votre masque malgré une exposition à une IMGA à risque reconnu ou possible, et ce peu importe le statut infectieux de l'utilisateur. Nous vous invitons à revoir la [procédure complète](#) sur la réutilisation du masque N-95, disponible dans la section PCI de notre page Coronavirus.

En effet, selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), il est possible de réutiliser les masques N-95 dans ces conditions en suivant les recommandations suivantes :

- Porter une visière longue lors de l'IMGA, puis désinfectée celle-ci au retrait.
- Porter un masque de procédure par-dessus votre masque N-95 lors de l'IMGA.
- Jeter le masque de procédure après chaque IMGA.

Veuillez noter que vous devez **jeter** votre masque N-95 après 5 utilisations ou s'il est souillé, endommagé ou non étanche.

Nous recommandons également le port prolongé du masque N-95 pour un maximum de 8 heures si vous devez être exposé de façon plus ou moins consécutive à plusieurs IMGA, en respectant les recommandations ci-haut. Au retrait, utiliser les contenants distribués afin de pouvoir réutiliser le masque N-95.

Puisque seul les masques utilisés lors d'IMGA étaient destinés à la récupération, il n'y aura plus de récupération des masques N-95 dans les unités où la réutilisation est possible (contenants distribués), et ce, jusqu'à avis contraire.